

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 11 JUILLET 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	7
VOTANTS	8

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 5 juillet 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Datée	du 05/07/24
Affichée	le 05/07/24

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

Modification du règlement
intérieur du Complexe
Aquatique Cap'Orne

Étaient présents : Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Véronique HELLEUX

Pouvoir : Guy MARTEL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés : Serge DELAVALLEE, François CARBONELL,
Virginie VIOLET

Monsieur BEAUFILS, Vice-Président délégué aux Sports informe les membres du Bureau de la nécessité modifier le règlement intérieur du complexe aquatique Cap'Orne. En effet, l'actuel règlement intérieur, instauré par la délibération du bureau communautaire n°2024-05-23-127, demande encore quelques ajustements.

Ainsi, dans l'objectif d'améliorer la qualité des eaux de baignade et de limiter l'usage de produits de traitement, nous proposons d'imposer le port du bonnet de bain à l'ensemble des usagers de la piscine.

Cette proposition a été présentée à l'ensemble des membres de la Commission Sport qui s'est réunie le 05 juin dernier et l'a approuvée.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du complexe aquatique Cap'Orne ci-annexé qui entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2024.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 1^{er} 2 JUIL. 2024
Publié en ligne le 1^{er} 2 JUIL. 2024
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240711-2024-07-11-165-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024